

quitté son travail, aux fins du calcul de la pension et des allocations aux termes de la loi relative la pension du service civil, et que si un participant suivait un traitement dans un hôpital dirigé par le ministère des Affaires des anciens combattants, la période d'hospitalisation serait considérée comme s'il avait été en activité de service à plein temps dans l'armée. De sorte que, durant tout le temps où le décret du conseil est en vigueur, la question de pension se trouve ainsi réglée.

Quant à l'ancienneté, sous l'empire du décret du C.P. 28/4244 du 31 août 1950, adopté aux termes de la loi du Service civil, les fonctionnaires titularisés, ainsi que les surnuméraires qui ont subi avec succès des examens en vue d'un poste qu'ils occupaient à la date de leur engagement dans l'armée, ou qui n'avaient pas acquis par voie de concours des titres à la position qu'ils occupaient à ce moment-là, mais qui, à titre d'anciens combattants, ont été constamment maintenus à leur emploi depuis le 1^{er} janvier 1948, ou qui, sans avoir subi d'examen, n'ont pas cessé d'être employés depuis le 1^{er} janvier 1945, sont considérés comme absents en permission sans traitement de leur poste civil pour la période où ils serviront dans le contingent spécial de l'armée canadienne, mais la Commission du service civil prépare les recommandations voulues afin que les mêmes mesures s'appliquent à l'armée de mer et à l'armée de l'air.

Comme les députés le savent, ces décrets du conseil ne seraient en vigueur que jusqu'à la fin de la présente session; mais on trouve, au *Feuilleton*, une résolution tendant à remplacer les décrets par des mesures statutaires, et à faire adopter par le Parlement la mesure nécessaire à l'égard des sujets sur lesquels porte la question du député.

LA LAINE

COMITÉ CHARGÉ DES ACHATS POUR LE COMPTE
DES SERVICES ARMÉS—TRANSFORMATION
AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. Earl Catherwood (Haldimand): Le ministre du Commerce peut-il me dire si l'organisme chargé de l'achat de la laine, établi par la Corporation commerciale canadienne, a commencé ses opérations? Cet organisme se propose-t-il de n'acheter que de la laine à l'étranger en vue de la transformer au Canada?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je dois répondre affirmativement à la première question. On a institué

[Le très hon. M. St-Laurent.]

un comité, qui s'occupera d'acheter de la laine, afin de satisfaire aux besoins des troupes canadiennes.

Pour ce qui est de la seconde question, je signale que toute la laine sera transformée au Canada, à l'exception des peignées, qui seront partiellement finies au pays, nos installations ne permettant pas de satisfaire aux besoins prévus. Cependant, les peignées seront finies au Canada dans la mesure où l'industrie canadienne pourra s'occuper de ce travail.

LE SERVICE POSTAL

VERSEMENT DES AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT AUX MAÎTRES DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G.-L. Langlois (adjoint parlementaire au ministre des Postes): Le 5 mars, le député d'Huron-Nord (M. Cardiff) a demandé, comme en fait foi la page 914 des *Débats*, si les maîtres de poste qui ne sont pas fonctionnaires recevront les mêmes augmentations de traitement que ceux qui sont fonctionnaires et, le cas échéant, quand ils peuvent s'attendre de les toucher.

J'ai alors répondu que je considérerais l'interpellation comme préavis. Voici le renseignement: les maîtres de poste de cette catégorie sont fonctionnaires dans l'acception générale du mot. Eux aussi bénéficieront des majorations de traitement au même taux que les autres, à partir du 1^{er} décembre. La date où ils toucheront l'augmentation dépendra de la décision du Parlement.

M. Graydon: Les facteurs ruraux sont-ils inclus?

M. Langlois (Gaspé): Non.

M. Graydon: Pourquoi sont-ils toujours oubliés?

M. Langlois (Gaspé): Ils ne comptent pas parmi les employés du ministre des Postes.

M. Graydon: Ils ne sont pas assez rémunérés.

LES FACTEURS—MENTION D'UNE DÉCLARATION DU
SOUS-MINISTRE DES POSTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Le ministre des Postes peut-il nous dire s'il est au courant de la nouvelle parue dans les journaux d'hier, selon laquelle le sous-ministre des Postes aurait déclaré que les communistes sont à l'origine des incidents de Toronto, en ce qui concerne les facteurs? Dans le cas de l'affirmative, nous fera-t-il une déclaration?